



COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, GIMBERT Sylvia, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, ROYER Carole, PRATI Corinne, ARTAUD Nathalie, MARTIN Gilles, BOTTERO Emilie, PASSANANTE Jean-Philippe, BIAVA Patrick, FILLAT Éric.

ABSENTS REPRESENTES :

M. SOMA Jacques donne procuration à M. COULOMB Pierre.
M. POLLUS Alfred donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. CASTINEL Louis.
Mme MARCHAND Charlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
M. TULLINI Daniel donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme COLLOMBON Danièle.
M. BARTHELEMY Jean.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

Le Procès-verbal est adopté l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PACA SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018

Par délibération n°04/11 du 9 avril 2018, l'assemblée sollicitait une aide pour l'aménagement du cours Louis Blanc. Cette opération faisant l'objet également d'une subvention octroyée par le Conseil Départemental du Var, le Conseil Régional ne peut pas intervenir financièrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc de solliciter le Conseil Régional PACA pour l'opération suivante : création du parvis de l'Hôtel de Ville. Montant HT : 740.374 € (688.720 € travaux + 51.654 € maîtrise d'œuvre et divers honoraires) et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CCAS – DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL

Compte-tenu de l'augmentation des activités sociales, la progression du nombre de bénéficiaires des aides ou manifestations du CCAS et la diminution en 2017 des recettes engendrées par la vente des concessions, il est devenu nécessaire pour le maintien de l'ensemble des actions sociales dispensées par le CCAS, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2.000 € au CCAS et valide l'écriture suivante :

- Compte 6067D : - 2.000 €
- Compte 6574D : + 2.000 €.

DELIBERATION N° 3 : SIVAAD – ADHESION DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers a accepté par délibération du 22 mars 2018, conformément à l'article 14 des statuts, l'adhésion de la commune de Châteaudouble.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la commune de Châteaudouble.

DELIBERATION N° 4 : SYMIELECVAR – ADHESION DES COMMUNES DE FAYENCE ET MONTAUROUX

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 24 novembre 2017 pour l'adhésion des communes de Fayence et Montauroux à la compétence n° 7 (Infrastructure de recharge des véhicules électriques) du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'adhésion au SYMIELECVAR des communes de Fayence et Montauroux à la compétence n° 7 (Infrastructure de recharge des véhicules électriques) ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

